

Dialogue public-privé : Albert Yuma dénonce, Félix Tshisekedi rassure

P. 12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 696 du vendredi 17 au dimanche 19 février 2023 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

Sulfureux rapport de l'IGF sur la Sicomines : Kabila, la cible finale

P. 2

Au terme des assises de Kindu

Matata obtient le soutien du Maniema dans la course à la présidentielle de décembre 2023

Après le Grand Katanga, suivi de l'ex-province Orientale, c'était au tour des fils et filles de la province du Maniema de se retrouver, les 14 et 15 février 2023 à Kindu, dans un forum, dit de l'unité, de la cohésion et du développement. C'était l'occasion pour les ressortissants du Maniema de laver les linges sales en famille et de regarder l'avenir dans la même direction. Tous ont donc décidé de mettre de côté ce qui les a toujours divisés en privilégiant plus que jamais l'unité et la cohésion de la province. Pour Matata Ponyo Mapon, présent à ces assises, l'occasion était bien propice pour solliciter le soutien de ses frères dans ses ambitions politiques. P. 4



PARLONS-EN

«Bakolegate»

ECONEWS

C'est une affaire qui fait grand bruit et scandale : le boxeur Martin Bakole a «frappé». Détrompez-vous; le champion du monde poids lourds de 29 ans n'a pas défoncé le visage d'un adversaire ghanéen, ou pulvérisé un prétendant au titre coréen ou kazakh, l'envoyant au tapis dès le 1^{er} round. Rien de tout cela. Le natif de Kananga, sous le faux prétexte d'un combat prévu à Londres le 4 mars, a réussi à extorquer au gouvernement congolais la mirifique somme de 100 mille dollars américains en cash, et prétendument destinés aux préparatifs de la remise en jeu de son titre face à l'Américain Michael Hunter. Une «frappe»

(Lire en page 2)

8% de croissance en 2023, mais...

Le FMI craint des «risques à la baisse accrus en lien avec le conflit armé dans l'Est, avec les incertitudes à l'approche des élections»

P. 5

DEUX AVIS DE REPORT UG-PDSS

P. 10

Sulfureux rapport de l'IGF sur la Sicomines : Kabila, la cible finale

L'Inspection générale des finances (IGF) a rendu public, le mercredi 15 février 2023, un rapport sulfureux qui rend compte de la grande nébuleuse qui a entouré la constitution et le fonctionnement de la société minière Sicomines, émanation du contrat chinois de 2008. Les chiffres repris par l'IGF donnent des vertiges. Ils sont de l'ordre de milliards de dollars américains. Dans le contrat chinois, dit contrat du siècle au moment de sa signature lors du règne de Joseph Kabila, la République, note l'IGF, a été totalement roulée dans la farine. De grosses sommes d'argent ont été dilapidées sans que la République ne trouve son compte.

De toutes les transactions recoupées par l'IGF, il se trouve que, sur un revenu généré d'environ 10 milliards

de dollars US, depuis 2008, seuls 822 millions USD liés aux travaux d'infrastructures - du reste difficilement retraçables - ont été alloués à l'Etat congolais.

Sans le dire ouvertement, l'IGF a trouvé le coupable : l'ancien président Joseph Kabila, l'homme par qui ce scandale financier dans le secteur minier a été orchestré.

En cette année électorale, le rapport de l'IGF passe pour un coup politique bien réfléchi. Il s'agit, sans aucun doute, d'affaiblir un adversaire qui pourrait tenter de rebondir aux prochains scrutins de décembre 2023. Le timing de sa publication n'est pas anodin.

Ci-dessous le condensé du rapport de l'IGF, en attendant la réplique de la Sicomines qui ne va pas tarder à venir.

ECONEWS

PARLONS-EN

«Bakolegate»

(Suite de la Une)

de professionnel préparé de longue date.

Seulement, après avoir empoché le fruit de son escroquerie, se délestant au passage de petites commissions sur une dizaine de commissionnaires échelonnés entre le ministère des Sports et d'un média hautement controversé du reste banni de la profession, l'homme s'est envolé vers l'Occident, annonçant dans la foulée l'annulation du fameux combat, du fait du désistement imaginaire de son adversaire. Goguenard, il écrit sur son compte Twitter que pour sa part, il avait souhaité que les fonds fussent virés sur son compte bancaire et qu'il ne comprenait pas pourquoi ils lui avaient été remis en espèces. Une belle manière de faire tourner le ministre des Sports Serge Khonde qui en avait sollicité du ministère des Finances la libération en procédure d'urgence en une parfaite bourrique.

Le décaissement des fonds en espèces, selon les directives de la Banque centrale du Congo, plafonne le montant à un maximum de 10.000 dollars US. Que Martin Bartin Bakole ait bénéficié des facilités qui piètent les prescrits légaux interroge.

Mais au-delà de la controverse, la question reste de savoir pourquoi le gouvernement s'est montré aussi généreux envers un boxeur qui a tout reçu de la présidence de la République, voire de... l'inspecteur des Finances (sic!) mais a mené une vie de nabab dans un grand palace lors des soirées fortement alcoolisées en très belle compagnie, avant de crier à son abandon sur tous les toits, quand il s'est trouvé sur la paille. Et le gouvernement, pour des raisons pas tellement évidentes, est tombé dans le panneau !

Martin Bakole va tranquillement « manger » son argent. Et grand bien lui fasse. Mais ses mentors et complices dans le casse du siècle version congolaise doivent se rappeler que des dizaines de milliers de déplacés de la crise de l'Est ne comptent plus que sur Dieu pour leur venir en aide. Et le Créateur finit toujours par rendre justice.

(Suite à la page 3)

Conclusions de l'Inspection Générale des Finances sur la convention de collaboration d'avril 2008 entre la RDC et le groupement d'entreprises chinoises (contrat chinois)

1. **Constitution de SICO-MINES en 2008 en violation de l'article 1^{er} de l'Arrêté Royal du 22 juin 1926.** Le capital social non proportionné à l'objet de la société et non indication des gisements miniers comme apport de la partie congolaise. **USD 100.000.000,00** fixés par le GEC étaient très insuffisants et donc disproportionnés à l'objet social. Le point 6^e, e) de cet article 1^{er} précise en outre que le statut doit indiquer la désignation précise des associés qui doivent fournir des valeurs avec l'indication des obligations de chacun. Il ajoute que « lorsque l'apport n'est pas effectué en numéraire, il doit être spécifié et les conditions auxquelles il est fait doivent être indiquées ». On devait donc indiquer que la GECAMINES S.A fait un apport en nature des gisements miniers et les évaluer.

2. **Aucune évaluation des gisements miniers apportés par la GECAMINES S.A n'a été faite et donc, défaut d'intégration de la valeur dans le capital social :** alors que sa consistance minimale était connue et reprise en annexe A de la Convention du 22 avril 2008 et annexe B de la convention de Joint-Venture de la même date : 10.616.070 t/cu et 629.619 t/co valant **USD 90.936.120.000**, aux cours du jour de la conclusion de la convention. On n'a pas intégré cette valeur dans le capital social au titre d'apport en nature du Groupe Gécamines. Comme c'est trop important, on aurait dû négocier et attribuer une quotité du capital social qui représente effectivement l'importance de son apport.

3. **Caractère arbitraire, discriminatoire et illégal de la fixation ainsi que de la répartition du capital social à USD 100.000.000,00 à raison de 68% des parts pour le GEC et 32% pour le Groupe Gécamines.** On a fixé ce capital à **USD 100.000.000,00** (alors que SICO-MINES détenait des actifs de **USD 90.936.120.000,00**) et on a décidé que les entreprises chinoises auraient 68% des parts contre 32 pour la partie congolaise. Les chinois apportaient USD 68 millions et prétaient à la GECAMINES S.A USD 32 millions qu'elle a, du reste, remboursés avec intérêts de **USD 10.979.566,00** par des retenues sur ses dividendes. L'article 2 de la loi n°77/027 précise que les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent pas détenir

plus de 60% du capital social.

4. **Important déséquilibre financier au détriment de la RDC entre les avantages octroyés à la partie chinoise et les engagements à sa charge ainsi que les gains attendus par la partie congolaise :** **USD 90.936.120.000,00** aux chinois contre des engagements à leur charge de USD6,2 milliards, soit un gain pour les chinois de **USD 84.736.120.000,00** auquel devront s'ajouter les exonérations fiscales et douanières estimées provisoirement aux taux les plus faibles à **USD 2.163.623.850,15**. Même en déterminant la valeur actuelle nette (VAN) sur base des éléments retenus dans l'Etude de Faisabilité de 2021, la VAN est de **USD 76.573.723.516,28** qui constituent le gain en faveur de la partie chinoise parce que la VAN implique la déduction des CAPEX et OPEX du chiffre d'affaires. **USD 76 milliards** de gain pour la partie chinoise contre 3 milliards d'infrastructures pour la RDC.

5. **Faiblesse criante et modicité des investissements des infrastructures :** SICOMINES a mobilisé, en 14 ans, des financements d'un montant total de **USD 4.471.588.685,14** et n'a consacré que **USD 822.190.060,14** pour le financement des travaux d'infrastructures, soit 18,38% du financement total mobilisé.

6. **Paradoxalement Importance des décaissements effectués en faveur des entreprises chinoises en six ans :** En six ans, soit de 2016 à octobre 2022, SICOMINES a décaissé, à partir d'un de ses comptes à l'étranger, en l'occurrence le compte principal n° 100001700001077 logé dans les livres de BANK OF CHINA DUBAI BRANCH, un montant total de **USD 9.677.613.625,15** en faveur des entreprises chinoises et d'elle-même pour diverses raisons non étayées. Cas illustratifs de "sales return" pour **USD 1.564.280.538,68** «contractpayments» pour **USD 1.506.989.864,14** et des autres opérations de débit sans indication du motif pour **USD 3/ 827.943.282,32**.

7. **Manque de visibilité et d'impact des travaux exécutés et leur sélectivité injustifiée en violation de l'annexe C de la Convention du 22 avril 2008.**

- Travaux éligibles exécutés : **USD 534/ 902/ 461,66**

- Travaux non éligibles exécutés : **USD 287/ 287/ 598,42**

La programmation des travaux n'a pas obéi à des exigences précises, comme la connectivité des villes, le désenclavement, la fluidité du trafic des personnes et de leurs biens, l'ouverture des localités de production aux grands centres de consommation, l'impact immédiat sur la vie des populations, etc. et donc ces travaux sont restés, pour la quasi-totalité, sans impact visible pour les populations. Cette programmation a donc totalement oublié le secteur de chemin de fer, les aéroports à réhabiliter (Goma et Bukavu), les hôpitaux (31) à construire, les deux barrages hydroélectriques à construire (Kakobola et Katende), les réseaux de distribution électrique à réhabiliter (Kinshasa et Lubumbashi), les centres de formation aux métiers ITP à construire et à réhabiliter, les 5.000 logements sociaux à construire, les 145 centres de santé à construire et deux universités à construire. Certains de ces projets sont aujourd'hui financés par la République dans le cadre du projet PDL-145 Territoires.

8. **Endettement injustifié de SICOMINES, en lieu et place d'un apport des fonds par le Groupement des Entreprises Chinoises.**

Aux termes de la convention de collaboration et de la convention de Joint-Venture, il revenait au GEC de mobiliser les ressources pour le financement des investissements miniers et d'infrastructures (pour USD 6,2 milliards) ressources dont le remboursement devait être assuré par la SICOMINES. Au lieu de cela, c'est la Joint-Venture SICOMINES qui s'est endettée, à hauteur de **USD 3.341.948.821,85** pour financer et les investissements miniers et les infrastructures. Mais en même temps, elle s'est payée à elle-même, de 2016 à octobre 2022, **USD 5.464.880.564,06** sur son compte principal de DUBAI au profit d'un ou d'autres comptes non encore identifiés.

9. **Défaut de production des preuves de libération de CDF 25.000.000.000,00 (50%) du capitalors de la constitution de SICOMINES en septembre 2008 et de 50% autres après l'approbation de l'étude de faisabilité.**

10. **Ambiguïté et confusion concernant le prêt de USD 32.000.000 :** Prêt accordé au groupe GECAMINES S.A pour la libération de ses parts dans le

Conclusions de l'Inspection Générale des Finances sur la convention de collaboration d'avril 2008 entre la RDC et le groupement d'entreprises chinoises (contrat chinois)

(Suite de la page 2)

en fait et en droit la non-exécution de l'engagement d'un apport financier du GEC tel que prévu dans la convention de collaboration. Ce positionnement malheureux de SICOMINES comme Emprunteuse viole gravement les dispositions suivantes : (1) article 10.1 qui dit la Joint-Venture sera chargée du remboursement des investissements miniers et d'infrastructure ; (2) article 10.2 qui dispose que le remboursement du financement des travaux d'infrastructure sera effectué par la Joint-Venture ; (3) 9.3 qui précise que le GEC mobilisera et mettra en place le financement pour réaliser des travaux d'infrastructures les plus urgents. Ledit financement sera remboursé par la Joint-Venture Minière ; 13. **Défaut de rapatriement des recettes d'exportation et amendes de 5% dues par SICOMINES** : Suite à une interprétation erronée des stipulations conventionnelles consacrant la liberté de transfert des fonds, SICOMINES n'a pas procédé au rapatriement des recettes d'exportation d'un total de **USD 2.004.167.489,24** sur la période allant de 2016 à octobre 2022. Elle doit à ce titre des amendes de 5%, soit **USD 100.280.374,46**.

14. **Recours quasi systématique injustifié au préfinancement des exportations et violation de la Réglementation du change en RDC et du Règlement Minier** : Le montant des préfinancements s'élève à **USD 1.771.048.731,89** (de mars 2018 à octobre 2022) et violation de la Réglementation du change en RDC et du Règlement Minier.

L'exploitation des Rapports mensuels du Compte principal de SICOMINES transmis à la Banque Centrale du Congo et à la Direction des Mines, a permis de relever que de mars 2018 à octobre 2022, SICOMINES a bénéficié des préfinancements de ses exportations des minerais versés sur son compte principal à l'étranger à hauteur de **USD 1.771.408.731,89**. Cette pratique est régie par l'article 39 de la Réglementation du change en RDC. Il s'agit, en réalité, d'un prêt que l'acheteur consent à l'exportateur, qui est assorti des intérêts. Son remboursement est réalisé par l'exportation des marchandises de valeur équivalente et son montant doit en principe être reçu par la banque agréée intervenante sur base d'une déclaration modèle « Revenus des Capitaux ». La Mission a demandé en vain les copies des RC et des contrats y relatifs. Elle n'a rien reçu. Tout porte à croire que SICOMINES n'a pas respecté les prescrits des articles 39 à 40 de la Réglementation du change en RDC. Le recours à cette technique permet de contourner la procédure d'obtention des prêts par une société minière qui veut que la convention de prêt signée par une société minière soit analysée et validée par une commission composée notamment de la Direction des Mines, la DGI, la BCC (cf. art 543,544 et 545 du règlement minier). Cette procédure n'a pas été suivie dans le cas d'espèce.

15. **Existence de plusieurs opérations signalées dans le Rapport mensuel envoyé à la BCC et à la Direction des Mines comme ayant**

été débité du compte principal. Il s'agit notamment de :

- **858.548 millions USD** au titre de paiement des fournisseurs divers ;
- **1,220 milliards USD** pour les services de la dette ;
- **760,124 millions USD** relatifs aux autres transferts à l'international et
- **1,773 milliards USD** pour les autres mouvements débiteurs et dépôt à terme (DAT).

Justifications non produites à ce jour. 16. **Non-respect de la quantité minimale de production prévue Ce qui entraîne des conséquences évidentes sur la durée du remboursement**. La SICOMINES n'a pas encore pu atteindre la production projetée d'au moins 200.000 tonnes de cuivre en 2016 et 400.000 tonnes de cuivre en 2019 et, ce, malgré l'importance des investissements consentis ou encore l'empiètement des gisements de la GECAMINES SA. Ceci a aussi des conséquences sur sa capacité à rembourser les investissements dans les meilleurs délais afin d'éviter à la RDC de devoir subir un contentieux.

17. **Empiètement des gisements de la GECAMINES S.A par les installations de SICOMINES (un gisement à fort potentiel)**. La GECAMINES SA. affirme, images satellitaires à l'appui, que les installations, bureaux et logements de SICOMINES sont érigés sur la cible la plus importante des gîtes probables et possibles pouvant faire l'objet d'une importante réserve additionnelle, à l'issue d'une campagne d'exploration géologique et de certification des ressources minérales. Il s'agit de SYNCLINAL DE LA COLLINE D avec un potentiel attendu de 1,3 millions de t/Cu et l'entreposage des remblais issus de l'exploitation du gisement de DIKULUWE et des écailles de KAMIROMBE sur le PE 9682 issu du PE 8841.

18. **Paiement irrégulier et injustifié de 4,8% des montants des travaux au titre de «Somme à valoir»** : Pour tous les travaux signalés par l'Agence Congolaise des Grands Travaux (AGCT), ces frais s'élèvent à **USD 37.256.434,59**. La légalité d'un tel prélèvement et la destination donnée aux fonds ainsi collectés posent problème. C'est donc vraisemblablement un moyen de se rémunérer autrement.

19. **Paiement injustifié de la taxe VOIRIE/CONCENTRES à la Province de Lualaba** : Paiements totalisant **USD 7.700.000,00** en faveur de la Province du Lualaba sans base juridique connue :

20. **Inscription au bilan du Pas de Porte de USD 350.000.000,00** et application des amortissements de **USD 59.610.144** au 31/12/2021. Impact sur les résultats d'exploitation. Situation décrite par le commissaire aux comptes de SICOMINES et la GECAMINES S.A.

21. **Paiement de USD 51.000.000,00 à PACIFIC TRINITY sans production du contrat y relatif et sans les preuves du désintéressement pécuniaire des populations délocalisées du site de SICOMINES**

22. **Dumping commercial pratiqué et Manipulations des prix de transfert** : USD 7.379.469.533,52. SICOMINES ne vend sa production qu'exclusivement aux entreprises du GEC à des prix arrangés et, nul ne sait à quelle autre condition, Un rapprochement de ses ventes aux cours LME de la période fait ressortir un manque à gagner au détriment de SICOMINES de **USD 7.379.469.533,52**. Ce qui représente quasiment 50,37% du chiffre d'affaires qu'elle aurait réalisé si elle avait vendu aux cours internationaux. Donc, elle vend à moitié-prix suite aux manipulations de ses prix de transfert en violation du principe de pleine concurrence. 23. **Impôt mobilier non déclaré et non reversé à payer** : **USD 5.424.698,36**. Exercices 2016 et 2017 et défaut de déclaration pour l'Impôt mobilier de l'exercice 2018.

24. **Financement de tout l'investissement de construction de la Centrale hydroélectrique de BUSANGA par SICOMINES**. Financement intervenu en violation de la convention de collaboration et de la convention de Joint-Venture : **USD 596.066.577,28**.

25. **Libération totale du capital social de SYCOHYDRO par SICOMINES**. Libération faite en violation de la convention de collaboration et de la convention de Joint-Venture : **USD 5.000.000,00**. Décision de la majorité.

26. **Imbroglie entretenue dans les périodes de remboursement des investissements**. Cet imbroglie a servi à la réduction du montant des investissements des infrastructures de **USD 6,5 milliards à USD 3,0 milliards**. L'article 12 de la Convention a prévu que pendant la deuxième période, le total du remboursement ne devait pas dépasser USD 3 milliards en principal. C'est curieux. On a vraisemblablement voulu retarder le remboursement et donc l'apurement de la dette de la RDC vis-à-vis des investisseurs chinois ; A la période commerciale où la totalité des bénéfices est distribuée aux actionnaires et où la deuxième tranche des travaux d'infrastructure et leurs intérêts seront financés par toutes les contributions fiscales et douanières auxquelles la RDC a droit. Les investisseurs chinois se sont donc soustraits de l'obligation de financement des travaux d'infrastructure, fussent-ils qualifiés de « deuxième tranche ». Mais pourquoi ont-ils prévu dans ce cas qu'il y ait des intérêts, les contributions fiscales et douanières auxquelles la RDC a droit n'étant pas productrices d'intérêts ? Cet article parle du remboursement des investissements du GEC. Or, il n'y en a pas eu.

27. **Caractère contestable, complotant et dépassé des conclusions de l'Etude de faisabilité de CHINA ENFI**. La GECAMINES S.A a contesté notamment le montant de l'investissement minier qu'elle juge excessif et la minoration des réserves. En 2021, SICOMINES a encore introduit une autre étude de faisabilité pour le renouvellement de ses Permis d'Exploitation. On y

constate aussi notamment une réduction des réserves à 4.747.141,90 tonnes de cuivre et 94.982,97 tonnes de cobalt. Les résultats de prospection n'ont pas été produits.

28. **D'importantes importations des biens en exonération totale sans évidence dans les états financiers**. Les importations de SICOMINES faites en exonération totale des droits et taxes dus depuis 2009 à fin octobre 2022, se chiffrent à un CIF de **CDF 3.413.815.915.004,00** et à un FOB en USD de **USD 2.275.848.597,00** pour 1.030.005,93 tonnes des biens importés. Sans évidences dans les états financiers, SICOMINES n'ayant pas produit les balances définitives des comptes ni le grand livre.

29. **Rejet systématique en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale, des positions et avis des Actionnaires du Groupe GECAMINES S.A**. Abus de majorité tel que prévu par l'article 130 de l'AUSCGIE. Il a été constaté à la lecture des procès-verbaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de SICOMINES, que les avis et positions des représentants du Groupe GECAMINES S.A sont toujours systématiquement rejetés. C'est le cas du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19/01/2010 au cours de laquelle le Conseil d'Administration a pris connaissance de la lettre n° 721/ADG/09 du 31/12/2009 par laquelle la GECAMINES S.A a notamment communiqué sa position sur l'Etude de faisabilité du projet minier en relevant ce qu'elle l'approuvera moyennant : (1) la poursuite de la prospection et des travaux de sondage en vue d'améliorer le niveau des réserves ; (2) la réduction du coût des investissements miniers ; (3) l'adoption d'une technologie appropriée pour le traitement des minerais oxydés et sulfurés conformément aux recommandations issues des échanges entre les experts de GECAMINES S.A et ceux de ENFI ; et (4) l'adoption d'un plan d'exhaure optimisé. La GECAMINES S.A estimait, en effet, que les réserves reprises dans l'Etude de faisabilité étaient minoires. En réaction, le Conseil d'Administration avait accepté certaines propositions de la Gécamines comme la poursuite de la prospection et des travaux de sondage en vue d'améliorer le niveau des réserves, la réduction du coût des investissements miniers, l'adoption d'une technologie appropriée pour le traitement des minerais oxydés et sulfurés et l'adoption d'un plan d'exhaure optimisé. Mais il n'avait rien dit sur l'Etude de faisabilité.

A l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le même jour, suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la même date, l'Etude de Faisabilité a été approuvée mais rien n'a été dit sur les préoccupations pourtant très pertinentes de la Gécamines. Ceci donne l'impression que seuls les intérêts de la partie chinoise priment dans les décisions qui sont prises au

niveau de ces deux organes.

Ceci ressort aussi du cas de cet autre procès-verbal du Conseil d'Administration du 09/01/2018. Lors de cette réunion, les Administrateurs du Groupe GECAMINES S.A ont informé le Conseil qu'ils venaient de mener une réflexion devant aboutir au rééquilibrage des partenariats rénovant pour le futur en ce qui concerne notamment : (1) la valorisation des gisements apportés par GECAMINES S.A qui n'est pas faite et dont les chiffres ne se retrouvent pas dans les états financiers ; et (2) la révisionsuite à cette valorisation, de l'actionnariat de la Gécamines qui ne doit plus être inférieur à 49%, à défaut d'être simplement majoritaire.

En réaction, les Administrateurs représentant le GEC ont simplement rappelé que ces deux suggestions de la Gécamines ne s'appliqueraient que pour les JV futures de Gécamines et que, pour le moment, la Convention de collaboration et celle de JUV du 22/04/2008 ainsi que les statuts demeurent la seule base ? Et pour mettre fin à cette situation, il demanda aux actionnaires de la Gécamines d'officialiser cette communication par une lettre à adresser à SICOMINES. La Mission estime que les Administrateurs de la partie chinoise ont simplement utilisé de leur majorité car juridiquement et techniquement leur position est infondée. En effet, les statuts d'une société commerciale étant un contrat, ils peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions qu'ils fixent. Donc ils ne sont pas figés. En plus, même le Capital social peut changer au travers des opérations d'augmentation ou de réduction du capital. Ce n'est pas, non plus, un élément figé. Le droit OHADA prévoit même le cas de l'augmentation du capital d'une Société Anonyme par des apports en nature. Et d'ailleurs, avec le nouvel article 182, al. 4 du Code minier, la Mission pense que les Joint-Ventures minières devraient procéder à la révision du capital social. Ainsi, la Mission demande des justifications quant à cette position quasi outrageante des Administrateurs de la partie chinoise.

30. **Extension injustifiée à SYCOHYDRO des avantages reconnus à SICOMINES** du fait de la convention SICOHYDRO jouit exactement des mêmes avantages que SICOMINES en termes d'exonération fiscale, douanière et parafiscale au motif qu'elle serait un engagement de la RDC. Ce qui n'est pas correct car la RDC n'a pas pris un tel engagement.

31. **Inexécution par le GEC de ses engagements contractuels**. C'est SICOMINES qui a tout financé jusqu'à ce jour grâce aux emprunts contractés auprès des banques chinoises. D'où, nécessité pour la RDC d'opposer au GEC, l'«*Exceptio non adimpleti contractus*» (l'exception de la non-exécution du contrat).

Fait à Kinshasa, le 15 février 2023
INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Au terme des assises de Kindu

Matata obtient le soutien du Maniema dans la course à la présidentielle de décembre 2023

Après le Grand Katanga, suivi de l'ex-province Orientale, c'était au tour des fils et filles de la province du Maniema de se retrouver, les 14 et 15 février 2023 à Kindu, dans un forum, dit de l'unité, de la cohésion et du développement. C'était l'occasion pour les ressortissants du Maniema de laver les linges sales en famille et de regarder l'avenir dans la même direction. Tous ont donc décidé de mettre de côté ce qui les a toujours divisés en privilégiant plus que jamais l'unité et la cohésion de la province. Pour Matata Ponyo Mapon, présent à ces assises, l'occasion était bien propice pour solliciter le

soutien de ses frères dans ses ambitions politiques. L'ancien Premier ministre devait donc se sentir heureux. A l'unanimité, tout le Maniema s'est ligué derrière lui, lui réaffirmant tout son soutien pour non seulement le rayonnement du Maniema, mais aussi de toute la RDC. Pour un jeu égal aux prochaines échéances électorales, le Forum de Kindu a vivement demandé au Président de la République d'arrêter l'instrumentalisation de la justice contre l'un de ses dignes fils, en l'occurrence le sénateur Matata.

ECONEWS

Organisé avec la facilitation de Mgr François Abeli, évêque de Kindu, le Forum pour l'unité, la cohésion et le développement des fils et filles du Maniema s'est clôturé, le mercredi 15 février 2023.

Pour la circonstance, près de 500 ressortissants du Maniema, venus tant de cette province que de différents coins de la RDC, ont répondu à l'appel du clergé catholique. Tous – en tout cas ceux qui se réclament du Maniema – étaient là, réunis dans l'enceinte de l'Université de Kindu, pour laver les linges sales en famille et se projeter dans l'avenir.

Le Forum a été sanctionné par l'adoption d'un document, dit Pacte des valeurs des filles et fils du Maniema pour l'unité, la cohésion sociale et le développement durable de la province. Ce Pacte reprend plus de 30 engagements qui vont dans le sens de l'éveil de conscience pour le développe-

ment de la province, avec l'appel à tous les ressortissants du Maniema à travailler pour le rayonnement de la province et de toute la République.

Le Maniema s'est donc réconcilié avec lui-même, prêt à affronter, dans l'unité et la cohésion, le grand défi de développement.

MATATA, LE PLUS HEUREUX

Et s'il y a quelqu'un qui doit se sentir heureux, c'est bel et bien l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon.

Candidat déclaré à la présidentielle du 20 décembre 2023, Matata Ponyo fait, depuis lors, l'objet d'une traque judiciaire qui ne dit pas son nom. Mis en cause dans le projet de Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, le sénateur Matata a été mis hors du danger par la Cour constitutionnelle, par son arrêt du 15 novembre 2021, avant qu'un nouvel arrêt de la même



Le Forum de Kindu a réconcilié deux frères, longtemps opposés, à savoir Ramazani Shadary et Matata Ponyo.

Cour, rendu le 18 novembre 2022, ne vienne brouiller les cartes. Dans l'opinion publique, l'on parle de plus en plus d'un acharnement judiciaire destiné à l'éliminer de la course présidentielle.

A Kindu, en marge du Forum pour l'unité du Maniema,

ses frères du terroir lui ont réaffirmé tout leur soutien, appelant vivement le Chef de l'Etat, garant des institutions, à barrer la route à une justice instrumentalisée qui a, apparemment, choisi le camp de l'oppression que de l'équité.

A l'unanimité, les fils et

filles du Maniema, tous rangés derrière Matata, ont exprimé l'urgence de «mettre fin à l'acharnement judiciaire et aux dossiers politiquement montés contre les filles et fils du Maniema, spécialement, l'honorable Matata Ponyo Mapon, et candidat à la Présidence de la République, et appeler à la sagesse et à l'implication personnelle du Chef de l'Etat pour garantir une justice équitable à toute et à tous».

A quelques mois des élections générales de décembre 2023, le sénateur Matata Ponyo vient d'obtenir un soutien de taille. Il vient de sa province natale, le Maniema. Sans doigte, l'appel lancé depuis Kindu trouvera-t-il un écho favorable à Kinshasa, siège des institutions nationales et internationales.

Pour l'instant, l'on retiendra que, les 14 et 15 février 2023, tout Maniema a décidé de se ranger derrière Matata.

Déclaration finale de l'unité, la cohésion et le développement des filles et fils du Maniema

Préambule

Nous, confessions religieuses, représentants de sept (7) territoires et la plate-forme « *Hewayi Mashariki* » vivant dans la province du Maniema; réunis du 14 au 15 Février 2023 avec les filles et fils de ladite province, autour du Forum pour l'Unité, la Cohésion et le Développement des filles et fils du Maniema accès sur le thème: «Unis par le sort d'être frères» et sœurs ; demeurons unis dans l'effort pour la paix, la sécurité, la cohésion sociale et le développement du Maniema»; Ayant tiré les leçons des conséquences néfastes que les conflits et querelles infligent au processus du développement de notre chère province ainsi qu'à notre avenir commun;

Déterminés à promouvoir inlassablement l'esprit de fraternité, de convivialité, de tolérance, et du vivre ensemble dans notre province;

Ayant relevé les difficultés et procédé à une analyse critique des différentes causes des conflits entre les communautés;

Réaffirmant notre ferme appartenance à notre province, à la Nation Congolaise et à la nécessité d'en assurer la cohésion; Considérant que nous vivions en harmonie les uns avec les autres en fréquentant les mêmes structures sanitaires, les mêmes églises et mosquées, les mêmes écoles, les mêmes lieux de travail et de loisirs, les mêmes associations et organisations de tout genre, les mêmes quartiers, les mêmes territoires et les mêmes cités...;

Considérant que, plus que jamais, il nous incombe, avec nos concitoyens, le devoir de relever la destinée de notre province en assumant notre pleine responsabilité;

Soucieux du bien-être des générations actuelles et futures.

Engagements

Devant le peuple du Maniema et de la Nation congolaise;

Devant Dieu, Nous nous engageons à :

1. Incarner et promouvoir les valeurs authentiques de fierté maniémienne de courage, de l'amour du travail bien fait, de

solidarité, du respect des aînés et de nos us et coutumes, d'attachement à la terre de nos ancêtres, de la dignité personnelle et d'hospitalité;

2. Vivre toujours dans la fraternité, l'unité et la concorde, dans le respect de nos différences;

3. Retisser et raffermir la confiance, la convivialité et l'amour entre Maniémien et Maniémienne issus du Maniema démembré; d'une part, et participer à la promotion de l'unité et de la concorde nationale d'autre part ;

4. Enterrer la hache de guerre et nous réconcilier en nous pardonnant dans la vérité;

5. Vivre désormais dans le respect mutuel, l'entraide, la solidarité, en privilégiant le dialogue constructif et la résolution pacifique des conflits;

6. Vivre ensemble et œuvrer le concert pour le bien-être et le développement durable de la population du Maniema et de la République Démocratique du Congo;

7. Créer, dans tous les secteurs de la vie, des espaces viables et promouvoir des initiatives concrètes

de collaboration et de coopération en vue d'un épanouissement collectif et solidaire;

8. Affirmer avec courage et sans complexe notre identité Maniema et garantir sa transmission de génération en génération;

9. Conjuguer nos efforts pour défendre un leadership Maniema fort dans tous les domaines, aussi bien au plan local, national qu'international ;

10. Protéger notre mémoire et noire patrimoine culturel du Maniema, y compris la langue swahili dans tous les supports de communication;

11. Surmonter les divisions car le temps est plus que jamais à l'union et au rassemblement de tous, socle de notre réconciliation;

12. Consolider l'unité maniémienne dans la diversité en privilégiant la tolérance et la liberté d'opinion pour tous dans le respect des principes démocratiques pronés par la constitution de la République Démocratique du Congo;

13. Faire barrage à l'extraction illégale, inique et révoltante des

minerais bruts et au pillage systématique de nos ressources sous le regard complice de nos autorités établies;

14. Encadrer et renforcer de manière efficiente les capacités des jeunes maniémiens pour assurer la relève;

15. A proclamer notre ferme conviction que la violence s'oppose au véritable esprit religieux et, en condamnant tout recours à la violence et à la guerre au nom de Dieu, nous nous engageons à faire tout ce qui est possible pour éradiquer les causes de la violence ;

16. A éduquer les personnes au respect et à l'estime mutuelle, afin que l'on puisse parvenir à une coexistence pacifique et solidaire entre les membres d'ethnies différentes;

17. A promouvoir la culture du dialogue, afin que se développe la compréhension et la confiance réciproques entre les individus et entre les peuples, car telles sont les conditions d'une paix authentique;

(Suite à la page 8)

8% de croissance en 2023, mais...

Le FMI craint des «risques à la baisse accrus en lien avec le conflit armé dans l'Est, avec les incertitudes à l'approche des élections»

Les équipes du département Afrique du Fonds monétaire international (FMI) vient de boucler une mission d'une semaine en République Démocratique du Congo. Si le FMI se félicite de la bonne santé de l'économie congolaise qui se montre « résiliente » dans une conjoncture particulière agitée, autant en interne qu'au niveau mondial, il projette cependant une croissance de 8% à fin 2023, légèrement à la baisse par rapport à 8,5% de l'année 2022.

La pression sur l'économie congolaise est telle que le FMI invite les autorités congolaises à ne pas lâcher prise. «La croissance est projetée à 8% en 2023, mais avec des risques à la baisse accrus en lien avec le conflit armé dans l'Est, avec les incertitudes à l'approche des élections, l'effet persistant de la guerre en Ukraine ou encore les chocs potentiels sur les termes de l'échange. Dans ce contexte, le maintien de politiques macroéconomiques prudentes contribuera à renforcer la résilience aux chocs externes. Des recettes supplémentaires permettraient de constituer des marges de manœuvre

budgétaires, tandis que des prix à l'exportation plus favorables aideraient à augmenter le niveau des réserves internationales », note la mission du FMI, conduite par Mme Mercedes Vera-Martin. Pilier des actions prévues dans le cadre de l'accord triennal conclu en juillet 2021 avec la RDC, le FMI rappelle à la Banque Centrale du Congo de «rester vigilante et proactive pour assurer la stabilité des prix tout en continuant à constituer des réserves pour renforcer la résilience externe », estimant que « les réformes visant à renforcer le cadre de la politique monétaire et la gouvernance de la banque centrale contribueront à améliorer la gestion de la liquidité et l'efficacité de la politique monétaire. La nouvelle loi sur les banques commerciales aidera à mettre en œuvre des réformes ambitieuses pour renforcer la résilience du secteur bancaire et promouvoir l'inclusion financière ». Voici, en intégralité, le communiqué des experts du FMI, après leur dernière mission à Kinshasa.

ECONEWS

Les services du FMI achèvent leur visite en République démocratique du Congo

- La croissance du PIB réel a été révisée à la hausse à 8,5 % en 2022 grâce à une production plus forte du secteur minier, et elle devrait rester élevée en 2023.

- Les perspectives favorables pour 2023 sont assombries par des risques à la baisse accrus en lien avec l'escalade du conflit armé à l'Est, avec les incertitudes propres à une année électorale, l'impact continu de la guerre en Ukraine et avec de potentiels chocs négatifs sur les termes de l'échange.

- Faire avancer les réformes structurelles reste crucial pour maintenir la stabilité macroéconomique dans un environnement difficile et pour soutenir une croissance plus élevée, plus durable et inclusive.

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par Mercedes Vera Martin a effectué une visite à Kinshasa, du 8 au 14 février 2023, pour discuter des évolutions économiques récentes, des perspectives économiques et des progrès des réformes soutenues par la Facilité élargie de crédit (FEC) en cours.

«Des données préliminaires montrent une croissance

réelle du PIB en 2022 nettement plus forte que prévu. La croissance est désormais estimée à 8,5 %, avec une production minière plus forte qu'anticipé (croissance d'environ 20 %) qui a plus que compensé la révision à la baisse de la croissance hors secteur minier (de 3,9 à 3,2 %). L'inflation a atteint 13,1 % fin 2022, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des transports. Des données préliminaires suggèrent aussi que le déficit du compte courant s'est creusé en 2022, en raison d'une forte croissance des importations et d'une dégradation des termes de l'échange. Malgré cette détérioration, la Banque Centrale du Congo (BCC) a déclaré des réserves internationales brutes de 4,6 milliards de dollars, environ 300 millions de dollars de plus que projeté auparavant. On estime que le solde budgétaire global s'est détérioré en 2022 en raison de l'augmentation des dépenses liées à la situation sécuritaire et au remboursement d'arriérés.

La croissance est projetée à 8% en 2023, mais avec des risques à la baisse accrus en

lien avec le conflit armé à l'Est, avec les incertitudes à l'approche des élections, l'effet persistant de la guerre en Ukraine ou encore les chocs potentiels sur les termes de l'échange. Dans ce contexte, le maintien de politiques macroéconomiques prudentes contribuera à renforcer la résilience aux chocs externes. Des recettes supplémentaires permettraient de constituer des marges de manœuvre budgétaires, tandis que des prix à l'exportation plus favorables aideraient à augmenter le niveau des réserves internationales.

Les efforts de mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes, en renforçant la chaîne des dépenses et en mettant en place des garanties adéquates, restent essentiels pour créer un espace budgétaire pour faire face à la situation sécuritaire. Cela requiert des dépenses sociales supplémentaires compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire avec l'augmentation de l'insécurité alimentaire et celle du nombre de déplacés internes. Plus généralement, les réformes de la gestion des finances publiques, y compris la mise

en place du compte unique du Trésor et le renforcement du système de passation des marchés publics et de gestion des investissements publics, contribueront à améliorer le processus budgétaire et sa crédibilité, à renforcer la gouvernance budgétaire et à améliorer la capacité d'absorption et l'efficacité des dépenses. De plus, le début de la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés domestiques renforcera la crédibilité du gouvernement.

La BCC devrait rester vigilante et proactive pour assurer la stabilité des prix tout en continuant à constituer des réserves pour renforcer la résilience externe. Les réformes visant à renforcer le cadre de la politique monétaire et la gouvernance de la banque centrale contribueront à améliorer la gestion de la liquidité et l'efficacité de la politique monétaire. La nouvelle loi sur les banques commerciales aidera à mettre en œuvre des réformes ambitieuses pour renforcer la résilience du secteur bancaire et promouvoir l'inclusion financière.

L'amélioration du climat

des affaires et la mobilisation des investissements, essentielles à la diversification économique et à une croissance tirée par le secteur privé, reposent sur des efforts continus visant à renforcer le cadre anti-corruption, à rationaliser le système fiscal, à continuer d'améliorer la transparence dans le secteur minier et à publier les bénéficiaires effectifs des marchés publics attribués. La nouvelle loi pour la Lutte Anti-Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme et le plan d'action avec le Groupe d'action financière contribueront à renforcer l'intégrité financière.

«Les conclusions de cette visite vont éclairer la préparation de la mission pour la quatrième revue dans le cadre de l'accord FEC, provisoirement programmée en avril à Kinshasa. L'équipe du FMI remercie les autorités et leurs équipes techniques pour des discussions franches et constructives et se réjouit de poursuivre son engagement en faveur de la République démocratique du Congo ».

Département de la communication du FMI

Opération «Coup de poing»

Démolition des maisons des particuliers : le prof Nyabirungu démonte l'Hôtel de ville de Kinshasa

Est-ce que, pour embellir la ville, est-il raisonnable, sans aucune alternative, de démolir les maisons des citoyens qui, par ailleurs, munis de titres, avaient réussi, à la sueur de leur front, de loger tant de familles, dans un État qui ne construit plus de logements sociaux? Très triste.

Est-ce que, pour embellir la ville, faut-il condamner des foyers naguère unis, à l'errance, à la dispersion et à



Prof Raphaël Nyabirungu mwene Songa

la séparation, avec le risque de ne jamais retrouver l'amour et la tendresse si laborieusement construite au

cours de tant d'années ?

Et ces enfants avec leur sourire qu'ils croyaient définitif, devons-nous les abandonner au chagrin, dans l'indifférence générale ?

Et ces personnes de troisième âge, vieilles et vieillards, qui avaient trouvé auprès de leurs descendants, logement, aliments, soutien et consolation, comment leur État peut les condamner à une errance incompatible avec leur âge ?

La cohésion sociale et

la solidarité nationale en prennent un coup et l'État de droit doit se ressaisir à tout prix.

Ne confondons jamais l'État de droit et l'état des Lois. Lorsque celles-ci ne favorisent pas l'avènement de l'État de droit, naturellement respectueux des attentes, des besoins et de la dignité humaine de sa population et de chacun de ses citoyens, il faut les changer.

Prof Raphaël Nyabirungu mwene Songa



BANQUE CENTRALE DU CONGO

NOTE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE

Numéro 1.1/2023, semaine du 30 décembre 2022 au 06 janvier 2023

CONJONCTURE ECONOMIQUE EN BREF

Remarques préliminaires

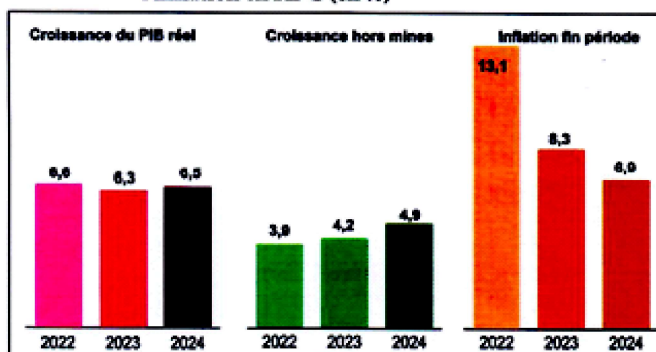
- L'économie mondiale reste globalement marquée par des incertitudes nourries, notamment, par le conflit russo-ukrainien ainsi que par la résurgence de la pandémie de Covid-19 en Chine.
- L'inflation ralentit plus qu'attendu dans les grandes économies telles qu'aux USA et dans la Zone Euro, alors qu'elle augmente, mais reste contenue en Chine.
- L'économie nationale reste relativement résiliente, au plan de la croissance, relevant de la bonne tenue des cours des principales matières premières.
- Les actions des politiques budgétaire et monétaire restent coordonnées.

I. Comportement des principaux indicateurs de la conjoncture économique en RDC

1.1. Croissance économique et inflation

- Les données de production disponibles établissent la croissance à 6,6% pour 2022, soutenue principalement par le dynamisme du secteur minier. Pour 2023, cette croissance situerait à 6,3%.
- A fin décembre 2022, l'inflation s'est établie à 13,1% contre une projection annuelle de 12,3%. En 2023, le rythme de formation des prix à la consommation devrait baisser à 8,3%.

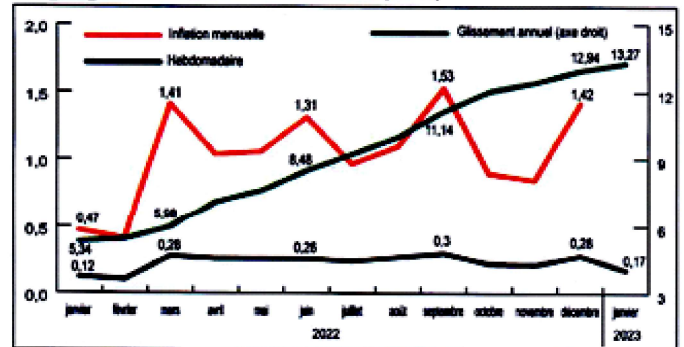
Graphique 1. Réalisations et projections de la croissance et de l'inflation en RDC (en %)



Source: La BCC, sur base des données du cadrage macroéconomique du FMI.

- Au 06 janvier 2023, l'inflation hebdomadaire s'est établie à 0,17% contre 0,32% une semaine plus tôt.

Graphique 2. Evolution de l'inflation (en %)

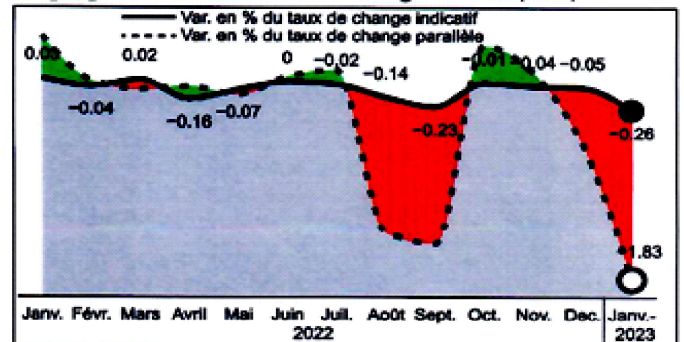


Source: Banque Centrale du Congo.

1.2. Comportement du marché de changes

- Le taux de change reste globalement stable, sur fond de la bonne coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire, en dépit des certaines fluctuations plus remarquées sur le segment parallèle.
- En effet, la monnaie nationale s'est dépréciée de 0,3%, situant le cours indicatif à 2.020 CDF le dollar américain. Au parallèle, le franc congolais s'est déprécié de 1,8% ; établissant le taux de change à 2.145 CDF le dollar américain.

Graphique 3. Variation du taux de change nominal (en %)



Source: Banque Centrale du Congo.

Tableau 1. Evolution de la moyenne journalière du taux de change pour chaque mois

Date	Taux de change nominal et variation en pourcentage			
	Taux indicatif	Var. (en %)	Taux parallèle	Var. (en %)
Dec-21	1999,97		2049,33	
Jan-22	1999,42	0,03	2040,83	0,42
Feb-22	2000,26	-0,04	2040,53	0,01
Mar-22	1999,96	0,02	2041,90	-0,07
Apr-22	2003,24	-0,16	2042,75	-0,04
May-22	2004,60	-0,07	2045,24	-0,12
Jun-22	2004,64	-0,00	2044,17	0,05
Jul-22	2004,95	-0,02	2041,90	0,11

MCM

Taux de change nominal et variation en pourcentage				
Date	Taux indicatif	Var. (en %)	Taux parallèle	Var. (en %)
Aug-22	2007,84	-0,14	2071,02	-1,41
Sep-22	2012,41	-0,23	2102,50	-1,50
Oct-22	2012,56	-0,01	2095,84	0,33
Nov-22	2013,36	-0,04	2093,75	0,09
Dec-22	2014,44	-0,05	2105,75	-0,57
2023				
6-Jan-23	2019,89	-0,26	2145,00	-1,83

*Taux indicatif : C'est le taux officiel, calculé sur la moyenne des taux à l'interbancaire.
 **Taux parallèle : C'est le taux moyen des opérations à l'achat et à la vente.

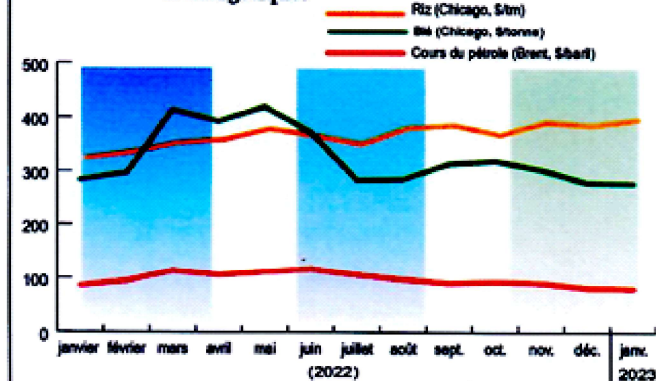
Source: Banque Centrale du Congo.

II. Principaux facteurs explicatifs de l'évolution de la conjoncture économique en RDC

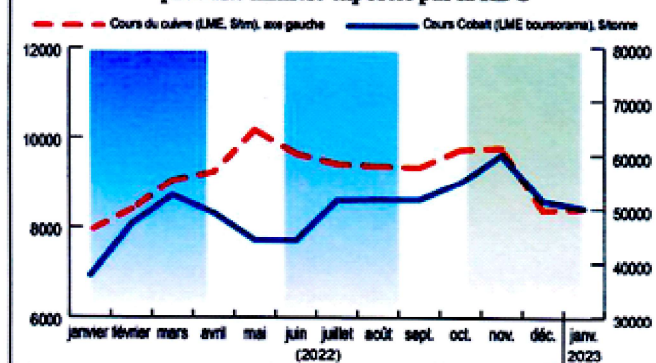
2.1. Facteurs externes

- La baisse de la croissance économique mondiale;
- Les cours des principales matières premières exportées par la RDC restent rémunérateurs, quoiqu'en baisse d'un mois à l'autre;
- La hausse des cours des principaux produits agricoles importés par la RDC continue à nourrir l'inflation nationale;
- Le durcissement des politiques monétaires par les grandes banques centrales.

Graphique 4. Evolution des cours des quelques produits agricoles et énergétiques



Graphique 5. Evolution des cours des principaux produits miniers exportés par la RDC



Source: Banque Centrale du Congo.

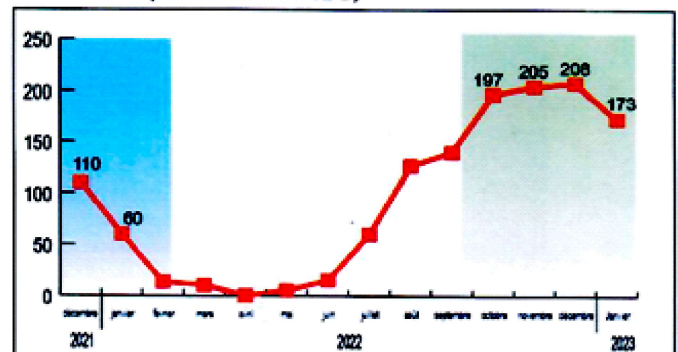
2.2. Facteurs internes

- La bonne tenue des opérations financières de l'Etat;
- La bonne coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire;

2 Conjoncture économique en bref / 1.1/2022

- La surveillance rapprochée des facteurs de la liquidité bancaire, à travers l'utilisation des Bons émis par la Banque Centrale

Graphique 6. Évolution de l'encours des bons BCC (en milliards de CDF)



Source: Banque Centrale du Congo.

III. Facteurs de risque et recommandations

3.1. Facteurs de risque

Au plan externe

- Les incertitudes continues liées au conflit russo-ukrainien;
- La persistance d'une inflation élevée ;
- La résurgence de la pandémie de la Covid-19 en Chine.

Au plan interne

- Le ralentissement du trafic au niveau de la route nationale n°1 suite aux travaux de réhabilitation;
- L'impact de la guerre dans la partie Est de la République qui limite la mobilité des personnes et leurs biens.

3.2. Recommandations

- Le maintien de la coordination des actions au niveau des politique budgétaire et monétaire;
- Le suivi continu des facteurs de la liquidité bancaire par la Banque centrale;
- L'accélération du programme d'investissement public ;
- La poursuite de la mise œuvre des réformes structurelles pouvant accélérer le développement et la diversification de l'économie. ■

MOM

ESU : une grève générale décrétée dans les établissements publics

Grâce au dialogue avec différentes organisations syndicales, le gouvernement avait, en avril 2022, signé des accords pour l'amélioration des conditions de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat. Plusieurs revendications de ces organisations syndicales devaient trouver des solutions en 2023. En réponse à l'appel du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à la mobilisation de toutes les forces vives de la nation pour soutenir les Forces armées de la RDC qui affrontent les groupes armés non étatiques dans l'Est du pays, ces syndicats avaient, vers la fin de l'année 2022, recommandé à leurs membres d'observer une trêve. Ayant perdu l'espoir de voir leurs revendications trouvées solution, les professeurs d'universités et instituts supérieurs du secteur public reviennent sur la sellette.

VÉRON KONGO

C'est en principe jeudi 16 février 2023 que les professeurs d'universités et instituts supérieurs du secteur public devaient débiter la grève sèche, générale et illimitée, à l'initiative du RAPUCO (Réseau des associations des professeurs d'universités et instituts supérieurs du Congo).

Cette grève a été décidée lors de l'assemblée générale convoquée par le RAPUCO à l'attention des professeurs d'universités et instituts supérieurs.

Cette structure dénonce le non respect par le gouvernement des accords dits de Bibwa, localité située dans la commune de N'Sele, à Kins-

hasa, foulant ainsi aux pieds les clauses et échéances convenues avec les organisations syndicales des professeurs.

Dans sa déclaration rendue publique mercredi 15 février 2023, le RAPUCO précise que l'arrêt de travail par ses membres, démarrant à la date du 16 février 2023, la reprise des activités est conditionnée par l'exécution effective et totale par le gouvernement de tous les engagements pris à Bibwa et rappelés par la réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 27 août 2022.

APPEL À LA RESPONSABILITÉ DES PARTENAIRES SOCIAUX

A la suite de la commu-



nication du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, faite à la 85^{ème} réunion du Conseil des ministres, le premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a dit avoir appris de diverses sources une reprise des mouvements de grève dans certains secteurs de l'Administration publique de la République Démocratique du Congo, notamment dans le sous-secteur de l'éducation et de la santé publique.

Face à cette perspective, le premier ministre a rappelé les avancées significatives obtenues grâce au processus de dialogue permanent entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Au moment où la République Démocratique du Congo fait face à plusieurs enjeux d'ordre sécuritaire, diplomatique et électoral, a-t-il fait savoir, le gouvernement appelle à la responsabilité des partenaires sociaux aux fins

de garantir une paix sociale, durable dans tous les secteurs de la vie nationale.

Le RAPUCO l'entendrait-il de cette oreille ? Difficile à dire. Les organisations syndicales telles que l'APUKIN (Association des professeurs de l'Université de Kinshasa) et l'APUPN (Association des Professeurs de l'Université Pédagogique Nationale) sont prêtes à décréter une grève sèche et illimitée, avons-nous appris.

Déclaration finale de l'unité, la cohésion et le développement des filles et fils du Maniema

(Suite de la page 4)

18. A défendre le droit de toute personne humaine à mener une existence digne, conforme à son identité culturelle et à fonder librement une famille qui lui soit propre;

19. A dialoguer avec sincérité et patience, ne considérant pas ce qui nous sépare comme un mur insurmontable, mais, au contraire, reconnaissant que la confrontation avec la diversité des autres peut devenir une occasion de plus grande compréhension réciproque;

20. A nous pardonner mutuellement les erreurs et les préjugés du passé et du présent et à nous soutenir dans l'effort commun pour vaincre l'égoïsme et l'abus, la haine et la violence, et pour apprendre du passé que la paix sans justice n'est pas une paix véritable;

21. A être du côté de ceux qui souffrent de la misère et de l'abandon, nous faisant la voix des sans-voix et œuvrant concrètement pour surmonter des telles situations, convaincus que personne peut être heureux seul;

22. A faire nôtre le cri de ceux

qui ne se résignent pas à la violence et au mal, et nous voulons contribuer de toutes nos forces à donner à l'humanité de notre temps une réelle espérance de justice et de paix;

23. A encourager toute initiative qui promeut l'amitié entre les peuples convaincus que, s'il manque une entente entre les peuples, le progrès technologique expose le monde à des risques croissants de destruction et de mort;

24. A demander aux autorités compétentes à faire tous les efforts possibles pour que, au niveau national, soit édifié et consolidé un monde de solidarité et de paix fondé sur la justice;

25. Ne pas détourner ni faciliter le détournement de fonds destinés à la reconstruction et au développement de notre province et partout ailleurs;

26. Veiller à ne favoriser aucun instant tout acte susceptible d'étouffer le développement de notre province et partout ailleurs ;

27. Lutter contre toutes les antitales qui mettent en péril toute bonne initiative pour le développement de notre province et

partout ailleurs;

28. Dénoncer avec fermeté toutes les manipulations politiciennes tendant à diviser les Filles et Fils du Maniema et partout ailleurs ;

29. Seul le Maniema, c'est-à-dire, le développement de notre province reste et demeure la priorité de toutes nos actions où que nous nous trouvions;

30. En cas de différends entre nous, recourons à la sagesse de nos ancêtres pour des solutions idoines de paix entre nous; Recommandations

Fort de ce qui précède, le Forum recommande :

1. La création d'un cadre permanent de concertation de résolution des conflits entre filles et fils du Maniema (Conseil d'arbitrage et de conciliation);

2. La création et la mise en place d'une commission spéciale du Maniema pour les questions de développement intégré et d'investissement du Maniema;

3. **Mettre fin à la l'acharnement judiciaire et aux dossiers politiquement montés contre les filles et fils du Maniema, spécialement,**

l'honorable Matata Ponyo Mapon, et candidat à la Présidence de la République, et appeler à la sagesse et à l'implication personnelle du Chef de l'Etat pour garantir une justice équitable à toute et à tous;

4. Création d'un centre culturel et un musée au Maniema pour promouvoir et conserver nos œuvres culturelles et artistiques, principalement celles restituées par le musée de Tervuren en Belgique.

5. La création d'un centre d'études et de recherches maniemiens. Aux filles et fils du Maniema

1. De faire leur, le serment de MZée Laurent-Désiré Kabila de ne jamais trahir le Congo, de s'engager à ne jamais trahir le Maniema.

2. De garantir la maîtrise de l'espace politique, socio-économique et culturel du Maniema par les Maniemiens.

Aux Autorités politico-administratives du Maniema

1. De mettre fin à toutes les milices constituées. Ainsi, nous en appelons de manière pressante

à nos sœurs et frères Mai-Mai et à tout autre groupe armé de déposer les armes ;

2. De prendre sans délai des édits pour la protection et la cartographie des terres agricoles coutumières.

3. D'arrêter toute spoliation et de s'opposer à toute prédation tant interne qu'externe de nos terres.

Aux autorités nationales

1. De réserver l'octroi des zones d'extraction artisanale de minerais en priorité aux populations locales autochtones, propriétaires ancestraux des gisements miniers conformément à l'esprit du Code minier révisé de 2018;

2. Organiser les élections urbaines, locales, municipales du niveau de la province et de toute la République;

QUE VIVE LA PROVINCE DU MANIEMA

QUE VIVE LE MANIEMA UNI ET RECONCILIÉ DANS UNE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO FORTE

Fait à Kindu, le 15 février 2023
Pour le Comité organisateur,
Le Secrétaire technique

L'Union Africaine en sommet ce week-end à Addis-Abeba : objectif, accélérer la mise en place de la ZLECAf

Les dirigeants africains se réunissent, samedi et dimanche, pour le sommet annuel de l'Union africaine (UA) avec pour objectif d'accélérer la mise en place de la zone de libre-échange, dans un contexte marqué par les répercussions de la guerre en Ukraine et la persistance des insurrections armées.

Depuis de nombreuses années, les dirigeants du continent échangent sur la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui doit réunir 1,3 milliard de personnes et ainsi devenir le plus grand marché mondial avec un PIB combiné de 3.400 milliards de dollars, selon l'ONU.

Ce 36^e sommet de l'UA, qui se tiendra au siège de l'organisation continentale à Addis Abeba, portera sur «l'accélération» de la ZLECAf. Initialement, le marché devait être effectif dès le 1er juillet 2020. Mais la fermeture de la plupart des frontières à cause de la pandémie de coronavirus a repoussé le calendrier.

DIVERGENCES

Pour l'heure, le commerce intra-africain ne représente que 15% des échanges totaux du continent.

«Il y a une volonté politique affichée et affirmée (concernant la zone de libre-échange) mais cela va être long à mettre en place», affirme à l'AFP Paul-Simon Handy, directeur du bureau

de l'Institute for Security Studies à Addis-Abeba.

La ZLECAf doit, selon ses promoteurs, favoriser le commerce au sein du continent et attirer des investisseurs. Selon la Banque mondiale, d'ici 2035, l'accord permettrait de créer 18 millions d'emplois supplémentaires et « pourrait contribuer à sortir jusqu'à 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté ».

Mais des divergences demeurent sur le continent.

«Il y a des pays qui sont un peu hésitants sur certains points, notamment sur le protocole de libre circulation des personnes et des biens. Certains pays africains craignent que l'ouverture des frontières n'entraîne un afflux de personnes qu'ils ne peuvent pas contrôler», souligne Dorine Nininahazwe, directrice de l'ONG ONE pour l'Afrique de l'Est, évoquant également des questions de protectionnisme.

Tous les pays de l'UA, à l'exception de l'Erythrée, y ont adhéré, mais les discussions acheminent sur le calendrier des réductions des droits de douane, notamment pour les pays les moins développés.



Les chefs d'État lors de la 35^e session ordinaire du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Ethiopie, le 5 février 2022.

ECONOMIES EN DIFFICULTÉ

Ce sommet «va se tenir à un moment particulièrement délicat pour le continent», souligne par ailleurs l'organisation International Crisis Group.

«L'invasion de l'Ukraine et les sanctions internationales ont ébranlé les économies africaines et plongé nombre d'entre elles dans de graves difficultés», poursuit l'ICG.

Si le continent reste toujours le théâtre d'affrontements armés, notamment dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) ou dans le bassin du lac Tchad, l'un des

conflits les plus meurtriers au monde, la guerre au Tigré (nord de l'Ethiopie) - qui a fait plusieurs centaines de milliers de morts selon l'UA - a pris fin en novembre dernier, avec la signature d'un accord de paix sous l'égide de l'Union africaine.

Azali Assoumani, président des Comores, petit archipel de l'océan Indien d'environ 850.000 habitants, doit prendre la présidence tournante de l'UA, à la suite de Macky Sall, le chef de l'Etat sénégalais.

Le président comorien «aura besoin du soutien d'autres dirigeants africains pour assumer son mandat, compte tenu du poids diplo-

matique limité du pays», note l'ICG tandis que Paul-Simon Handy souligne que le choix s'est fait en novembre, «lui laissant peu de temps pour se préparer».

Le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, trois pays dirigés par des militaires issus de coups d'Etat, ont demandé le 10 février la levée de leur suspension de l'UA. Mais «la réintégration de ces juntes au sein de l'UA serait un renoncement total», selon M. Handy.

Au moins 35 présidents et quatre Premiers ministres participeront au sommet, selon le gouvernement éthiopien.

AVEC AFRICANEWS

SM le Roi Mohammed VI s'entretient avec Ali Bongo et remet un don de fertilisants au profit d'agriculteurs gabonais

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a eu, mercredi au Palais présidentiel à Libreville, un entretien avec Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise.

Cet entretien, élargi par la suite au ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, à la ministre déléguée auprès du ministre gabonais des Affaires étrangères, Yolande Nyonda et au secrétaire général de la Présidence de la République du Gabon, Jean-Yves Teale, a été l'occasion de souligner l'importance des relations profondes, riches et solidement ancrées entre le Maroc et le Gabon, ainsi que les liens forts de fraternité et de solidarité entre les deux peuples.

Au cours de Leur entretien, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le Glorifie, et le Prési-



Entre Libreville et Rabat, les relations diplomatiques n'ont pris aucunes rides.

dent gabonais ont passé en revue l'état du Partenariat bilatéral dans tous les domaines. Par la suite, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé, en présence du Président de la République gabonaise, à la remise d'un don de 2.000 tonnes de fertilisants.

Cette action de solida-

rité s'inscrit dans le cadre de la sollicitude du Royaume du Maroc à l'égard des agriculteurs gabonais, notamment dans le contexte actuel, marqué par la crise alimentaire mondiale et les difficultés d'approvisionnement en engrais.

Conformément aux Très Hautes Instructions Royales, à la suite de cette

opération, une action structurée sera entreprise avec l'objectif de permettre aux agriculteurs de ce pays frère l'accès à des fertilisants de qualité, abordables et spécifiquement adaptés aux besoins des sols et cultures de la région.

SOULAGEMENT À LIBREVILLE

Le don de 2000 tonnes de fertilisants, remis par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux agriculteurs gabonais, «ne pourra que les soulager», a souligné, mercredi à Libreville, la ministre déléguée auprès du ministre gabonais des Affaires étrangères, Yolande Nyonda.

«Cet important don, qui matérialise une fois de plus l'excellence des relations entre le Royaume du Maroc et la République gabonaise, ne pourra que soulager les petits agriculteurs gabonais et nous en sommes gré», a indiqué Mme Nyonda dans une

déclaration à la presse à l'issue de la remise de ce don.

Dans ce sillage, Mme Nyonda a fait savoir que le Gabon est engagé dans un programme d'autosuffisance et de réduction des importations alimentaires.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la sollicitude du Royaume du Maroc à l'égard des agriculteurs gabonais, notamment dans le contexte actuel, marqué par la crise alimentaire mondiale et les difficultés d'approvisionnement en engrais.

Conformément aux Très Hautes Instructions Royales, à la suite de cette opération, une action structurée sera entreprise avec l'objectif de permettre aux agriculteurs de ce pays frère l'accès à des fertilisants de qualité, abordables et spécifiquement adaptés aux besoins des sols et cultures de la région.

AVEC MAP

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE (UG-PDSS)

Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (REDISSE) Phase IV



Financement IDA
ID Projet : P167817 IDA-Crédit N°64980-ZR

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LE SIEGE DE LA COORDINATION DE L'UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE (UG-PDSS) N° ZR-DRC-MSP-335508-CW-RFB-Tvx/UG PDSS-PMNS-REDISSE IV-COVID-PDSS/01-2023.

AVIS DE REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES ET VISITE DU SITE

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), Subséquemment à l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) référencé UG PDSS/COORD/157/2023 publié le 25 Janvier 2023, porte à la connaissance des Entreprises (Entités économiques) intéressées par le marché susmentionné en intitulé que l'échéance limite de dépôt des offres initialement prévu le **mercredi 22 février 2023 à 15 heures**, est reportée au **Mardi 14 mars 2023 à 15 heures**, heure locale de Kinshasa.

L'ouverture des plis interviendra à la même date de **mardi 14 mars 2023 à 15 heures** heure locale de Kinshasa au siège de l'UG PDSS : sis Concession INRB, Croisement des Avenues des Hui-

leries et Tombalbaye, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Quant à la **visite du site du présent marché**, il interviendra **ce vendredi 17 février 2023 à 11 heures à l'adresse reprise ci-dessus.**

Dr Dominique BAABO KUBUYA
Coordonnateur National



UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE (UG-PDSS)

Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique Centrale (REDISSE) Phase IV



Financement IDA
ID Projet : P167817 IDA-Crédit N°64980-ZR

TRAVAUX DE REHABILITER 2 MODULES DU LABORATOIRE NATIONAL DE CONTROLE QUALITE (LNCQ/LAPHAKE) (MICROBIOLOGIE ET DISPOSITIFS MEDICAUX A KINSHASA) ZR-DRC-MSP200137-CW-RFB-2.

AVIS DE REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES ET VISITE DU SITE

L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), Subséquemment à l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) référencé UG PDSS/COORD/157/2023 publié le 25 Janvier 2023, porte à la connaissance des Entreprises (Entités économiques) intéressées par le marché susmentionné en intitulé que l'échéance limite de dépôt des offres initialement prévu le **mercredi 23 février 2023 à 15 heures**, est reportée au **Mercredi 15 mars 2023 à 15 heures**, heure locale de Kinshasa.

L'ouverture des plis interviendra à la même date de **mercredi 15 mars 2023 à 15 heures** heure locale de Kinshasa au siège de l'UG PDSS : sis Concession INRB, Croisement des Avenues des Huileries et Tombalbaye, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Quant à la **visite du site du présent marché**, il interviendra **ce vendredi 17 février 2023 à 13 heures à l'adresse reprise ci-dessus.**

Référence : Le site de LAPHAKE est situé sur l'avenue des Pharmacies en face du bâtiment abritant la DCMP, prolongement de la Bralima, la dernière avenue à droite avant la prison de Ndolo.

Dr Dominique BAABO KUBUYA
Coordonnateur National



L'avion affrété par le TP Mazembe interdit d'atterrissage à Lubumbashi : la politique prend en otage le football

L'avion affrété par Moïse Katumbi pour transporter l'équipe du TP Mazembe en Tanzanie, en prévision de son prochain match en Coupe de la Confédération contre l'équipe de Young Africans, a été interdit d'atterrissage à Lubumbashi, sur ordre de l'ANR (Agence nationale de renseignements), rapporte un communiqué des Corbeaux de Lubumbashi, signé par son secrétaire général, Frédéric Kitenge. A Lubumbashi, c'est l'indignation totale. L'équipe a été obligée de rechercher, dans la précipitation, un vol régulier à destination de Dar es-Salaam pour ne pas rater son deuxième match de la phase de groupe. Ce qui se passe quand la politique décide de prendre en otage le football national.

NANA K.

C'est avec une équipe amputée que le TP Mazembe va livrer ce week-end à Dar es-Salaam, capitale de la Tanzanie, son deuxième match de la phase de groupe de la Coupe de Confédération de la CAF (Confédération africaine de football).

En effet, l'avion qui devait amener l'équipe chère à Moïse Katumbi et tout le staff a été interdit d'atterrissage sur un ordre venu de l'ANR, rapporte la direction de TP Mazembe. Au sein de Mazembe, on soupçonne

une main politique.

«Le club souffre le martyr parce que son patron est candidat à la présidentielle de 2023», crie un cadre de Mazembe, cité par le trihebdomadaire Africanews.

En dépit de cette «situation intolérable», le staff de Mazembe promet de ramener une victoire de la Tanzanie.

Avant Young Africans, le debrief de Mihayo

Bien avant le déplacement de Dar es-Salaam, les Corbeaux avaient repris du service, depuis mardi, sous la direction de leur entraîneur principal, Pamphile Mihayo, essentiellement marqué par une séance de dégrassage avec un contenu un peu spécial parce qu'il faut vite se projeter sur le match du dimanche 19 février à Dar es-Salaam, contre Young Africans,

note le club sur son site Internet.

A la séance de Kamalondo, tous les joueurs inscrits sur la feuille de match dimanche dernier étaient présents. Kabaso Chongo a signé son retour après une légère entorse au genou. Le Zambien et le Togolais Youssifou Atte se sont contentés de quelques tours du terrain.

Le coach Mihayo, qui a déjà gagné la Coupe de la Confédération sur le même banc des Corbeaux, a déclaré, après le succès devant le Real de Bamako, ce qui suit «*Tout n'a pas été parfait. Il y a eu des erreurs sur le plan tactique et même techniquement ça n'a pas fonctionné comme je le voulais. Il y a des plans de jeu à travailler aux entraînements pour les matchs qui vont s'enchaîner*». Et de poursuivre : «*Pour revenir sur la victoire du dimanche, je ne peux qu'être satisfait parce qu'on est bien entrés dans cette compétition. Par rapport à l'équipe adverse, nous avions analysé ses forces et ses faiblesses. En défense par exemple, il y avait des joueurs costauds et il fallait assigner des attaquants capables de peser sur leur ligne défensive. Très vite, j'ai pensé à Jephthé Kitabala et Alex Ngonga plus Adam Bossu. Ce trident offensif avait une mission de s'imposer dans les duels afin de trouver les*


fenêtres de tir. Ce qui a été fait».

Avec plusieurs enseignements tirés de ce succès face aux Maliens de Real de Bamako, les Cor-

beaux vont passer à la vitesse supérieure, déterminés à réaliser une victoire en Tanzanie pour confirmer leur place de leader du groupe.

T.P. MAZEMBE
Englebert

www.tpmazembe.com



LUBUMBASHI R.D.C
Matricule 910/01

COMMUNIQUE

Dans le cadre du match de la deuxième journée de phase de groupe D de la Coupe de la Confédération de la CAF opposant au Young Africans de Tanzanie à Dar Es Salaam, le TP Mazembe informe l'opinion nationale que l'avion affecté pour emmener l'équipe n'a pas été autorisé à atterrir à Lubumbashi.

Alors que la demande d'autorisation avait été introduite auprès des services de l'Aviation Civile le 13 février dernier dans les délais requis, aucune suite ne lui a été réservée.

Les joueurs qui devaient effectuer la première reconnaissance du terrain et participer au premier entraînement à 8 heures ce matin sont donc restés bloqués à Lubumbashi.

De plus, tenant compte du fait que le samedi après midi Simba de Tanzanie rencontre Raja de Casablanca en champions league, le terrain ne lui est pas réservé pour les entraînements officiels d'avant match.

C'est donc en dernière minute que le TP Mazembe a dû se mettre à la recherche de places dans le vol régulier à destination Dar Es Salaam National Stadium.

Faute de places disponibles, plusieurs joueurs du TP Mazembe ne sont pas en mesure de voyager et participer à la rencontre.

Le TP Mazembe dénonce avec la plus grande indignation le sabotage délibérément orchestré par l'ANR contre son équipe.

En dépit de cette situation intolérable, le TP Mazembe, ses dirigeants et ses joueurs sont plus que jamais déterminés à répondre sur le terrain aux actes malveillants dont ils sont les victimes en rapportant ce Benjamin Nkapa Stadium de Dar es Salaam une victoire éclatante.

Quelles que soient les manœuvres et la malveillance de certaines autorités, le TFM demeure et demeurera toujours un des plus grands ambassadeurs de la République Démocratique du Congo en Afrique et dans le monde.

Fait à Lubumbashi, le 16 février 2023

Pour le Tout Puissant Mazembe
Frédéric KITENGIE Kinkumbi
Manager Général

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASTALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

L'OIF note une «volonté politique claire» des autorités congolaises à réussir les 9^{èmes} Jeux de la Francophonie

Arrivée à la fin d'une mission d'évaluation des préparatifs des 9^{èmes} Jeux de la Francophonie, à Kinshasa, une délégation de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), constituée de l'administrateur, de la directrice du Comité international des Jeux, et du chargé de mission, a été reçue, le mercredi 15 février 2023, par le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

Conduite auprès du chef du Gouvernement par le ministre de l'Intégration régionale, Didier Mazenga, en présence des membres du Comité national des Jeux de la Francophonie, cette délégation était venue présenter à Jean-Michel Sama Lukonde le rapport de leur mission à Kinshasa.

«Nous étions conviés à une réunion autour de son excellence M. le Premier ministre, chef du Gouvernement, avec la délégation de l'OIF, notamment l'Administrateur de l'Organisation internationale de la francophonie qui s'occupe de suivre sur le plan organisationnel. Il était accompagné de Mme Zeina, la directrice du Comité international des Jeux de la Francophonie. Ici, il était question



Le Premier ministre a reçu la délégation de l'OIF, venue s'enquérir de la situation sur le terrain

de faire le rapport. Parce que, depuis plus d'un mois, une mission d'accompagnement est ici à Kinshasa. Elle est à sa fin. Il était question de faire le rapport sur l'évaluation de l'état d'avancement de l'organisation des 9^{èmes} Jeux de la Francophonie. Le Premier ministre nous a donné les instructions. D'abord, il a remercié l'OIF pour l'appui et l'accompagnement. Il a aussi encouragé le Gouvernement et le Comité national des Jeux de poursuivre leurs efforts afin que nous puissions organiser ces jeux avec des infrastructures en cours», a déclaré à la presse

Didier Mazenga, ministre de l'Intégration régionale.

Pour sa part, l'administrateur de l'OIF a réitéré la détermination de son organisation de continuer à accompagner et appuyer le Gouvernement de la RDC pour la réussite de ces 9^{èmes} Jeux de la Francophonie.

«Notre mission ici à Kinshasa s'inscrit dans le cadre d'une série de visites et de déploiement des missions d'experts de l'OIF et du Comité international des Jeux de la Francophonie pour continuer à apporter cet accompagnement, cet appui aux autorités de la RDC dans l'organisa-

tion des Jeux de la Francophonie. On connaît certains retards sur la livraison et la réalisation de certains travaux d'infrastructures qui, je le rappelle, sont un chantier très ambitieux, très complexe avec beaucoup d'infrastructures qui sont nécessaires pour la jeunesse et pour le peuple congolais. Nous appuyons et continuons à appuyer les autorités congolaises pour s'assurer que ces infrastructures soient livrées à temps. Je pense que la volonté politique est claire de la part des autorités de la République Démocratique du Congo et la volonté d'accompagnement de l'OIF et de nos États membres est absolument claire aussi. Et, on a besoin que ces jeux se tiennent. La jeunesse francophone a besoin de venir à Kinshasa pour démontrer ses talents au monde entier. Donc, on veut tous que les jeux se tiennent. C'est un marathon. On va continuer à appuyer les autorités de la RDC sans faute», a dit M. Geoffroi Montpetit.

Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo va abriter, fin juillet et début août 2023 la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie.

AVEC CELCOM/PRIMATURE

Dialogue public-privé : Albert Yuma dénonce, Félix Tshisekedi rassure

Entre l'Etat congolais et la Fédération des entreprises du Congo (FEC), principal syndicat patronal de la RDC, les rapports ont été généralement tendus. Pour sa première rencontre avec la FEC, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a joué à l'apaisement, rassurant les patrons des patrons de la RDC de tout son soutien pour un dialogue permanent en vue d'apporter leur part à la reconstruction du pays. Si Albert Yuma, président de la FEC, a été virulent dans son discours, n'épargnant aucunement le Gouvernement, le Président de la République a rassuré le patronat de tout son soutien pour des relations apaisées et mutuellement profitables.

ECONEWS

Econews l'avait annoncé dans sa dernière édition. A l'occasion de la cérémonie d'échange de vœux à la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), le chef de l'Etat était, jeudi à l'Espace Kemesha, dans la commune de la Gombe, face au patronat congolais ce jeudi 16 février. Sous le chapiteau de l'Espace Kemesha situé sur l'avenue de la Justice, le président de la FEC a eu l'occasion, pour la première fois depuis le début du quinquennat de Félix Tshisekedi en janvier 2019, de débattre les griefs imputés par son organisation aux instances gouvernementales et qui plombent, selon lui, la marche des affaires dans un environnement économique vicié par la corruption, les conflits d'intérêt et la mise à l'écart du patronat dans les différents processus de prises de décisions au plus haut niveau des instances financières du pays.

Dans une rhétorique qui lui est propre, Albert Yuma, mé-

nageant le chou et la chèvre, s'est littéralement lâché, devant un Félix Tshisekedi resté de marbre, mais qui, dans sa réponse, a affirmé sa volonté de remettre la FEC dans ses droits, dont celui de rétablir la confiance entre le gouvernement et les entreprises privées pourvoyeuse d'emplois et actrices majeures de la croissance économique.

Dans sa longue adresse, Albert Yuma a étalé devant le président de la République le long cheminement de la FEC qui fête cette année ses cinquante ans d'existence. Un demi-siècle émaillé des hauts et des bas qui ont vu se succéder au moins quatre régimes aux aspirations économiques dichotomiques.

Mais au-delà de la dimension des retrouvailles entre une organisation patronale et les instances gouvernementales, la dimension politique est restée omniprésente dans les esprits des membres et autres invités présents à l'Espace Kemesha, propriété de l'actuel président de la FEC.



Le Président de la République pose avec le staff de la FEC

Un signe d'apaisement, quand on se remémore les péripéties dont Albert Yuma a fait l'objet dès l'accession de Félix Tshisekedi au pouvoir. Taxé de kabiliste radical par les proches du chef de l'Etat, une tentative de son éviction de la direction de la FEC après une élection orientée en faveur d'un proche du nouveau régime avait échoué in extremis après un arrêt du Conseil d'Etat.

TSHISEKEDI S'OUVRE À LA FEC

En réponse aux vœux de la FEC, le Président de la République a insisté sur le renforcement du dialogue public-privé, indiquant qu'il considère les opérateurs économiques comme «partenaire du déve-

loppement de la Nation et non comme des adversaires».

Le Président a, à cet effet, rappelé sa volonté de transformer le pays en diversifiant l'économie et en renforçant la synergie public-privé pour mener à bien les réformes souhaitées de part et d'autre.

La cellule du climat des affaires placée sous l'autorité directe du Chef de l'Etat est désormais l'interface désignée pour traiter les revendications du secteur privé.

Enfin, le Chef de l'Etat est revenu sur les quatre axes majeurs pour un très bon climat des affaires, à savoir le renforcement de la sécurité judiciaire, les allègements fiscaux; l'accès facile aux crédits; et la simplification de procédures administratives

"Vous pouvez compter sur moi, pour que vos préoccupations soient prises en charge de manière diligente. Les opérateurs économiques et investisseurs que vous êtes, vous avez contribué à la création d'emplois et des richesses de notre pays. Je voulais exprimer ma gratitude pour le courage que vous avez fait montre dans notre pays pour vos investissements et vos activités dans un contexte difficile", a lancé le Président de la République.

Rassurés, les opérateurs économiques membres de la FEC ont promis de continuer à contribuer à la croissance économique de la RDC, souhaitant voir l'Etat congolais, pour sa part, mettre en œuvre des politiques économiques qui sécurisent leurs investissements.

